

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 21 DECEMBRE 2017**

**DELIBERATION N°BC/2017.00465**

**BORNES DE RECHARGES POUR VEHICULES ELECTRIQUES - COMMANDE  
COMPLEMENTAIRE A LA DEMANDE ET A LA CHARGE DES COMMUNES  
MEMBRES DE SAINT-ETIENNE METROPOLE**

Le Bureau communautaire a été convoqué le 15 décembre 2017

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de présents : 54

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 54

**Membres titulaires présents :**

M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL,  
M. Eric BERLIVET, M. Bernard BONNET, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE,  
M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Jean-Luc DEGRAIX,  
M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, M. Christian FAYOLLE,  
Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON,  
M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,  
M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET,  
M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH,  
M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET,  
M. Yves MORAND, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT,  
M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT,  
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT,  
M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER,  
M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT,  
M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI,  
M. Georges ZIEGLER

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION,  
M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE,  
M. Pascal MAJONCHI, M. Jean-Claude SCHALK

**Secrétaire de Séance :**

M. Rémy GUYOT

**REÇU EN PREFECTURE**

**Le 22 décembre 2017**

**VIA DOTELEC - iXBus**

042-244200770-20171207-D20170046510-DE

DATE D'AFFICHAGE :20171222

## **DELIBERATION DU BUREAU DU 21 DECEMBRE 2017**

### **BORNES DE RECHARGES POUR VEHICULES ELECTRIQUES - COMMANDE COMPLEMENTAIRE A LA DEMANDE ET A LA CHARGE DES COMMUNES MEMBRES DE SAINT-ETIENNE METROPOLE**

Depuis son passage en Communauté Urbaine, Saint-Etienne Métropole est compétente en matière de « création, d'entretien et d'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables ».

Par délibération du 07 décembre 2017, le Conseil de Communauté de Saint-Etienne Métropole a délibéré en faveur d'un déploiement d'infrastructures de recharges pour véhicules électriques. Ce déploiement s'effectuera en mobilisant des investissements privés pour les communes les plus urbaines du territoire, d'une part, et des investissements publics pour les autres communes pour lesquelles un déploiement a été jugé nécessaire et inscrit au Schéma Directeur des Infrastructures de Recharges, d'autre part. Pour ces dernières, une convention a été signée avec le Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire (SIEL) afin de lui confier l'installation, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de recharges et de bénéficier de l'aide apportée par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), qui cofinance ces installations à hauteur de 50 % dans le cadre du Programme des Investissements d'Avenir (PIA).

Le Schéma Directeur des Infrastructures de Recharges a pour objectif de coordonner l'installation des bornes en prenant en compte les différentes initiatives publiques et privées pouvant voir le jour sur le territoire de la Communauté Urbaine. Il permet de répartir un certain nombre de bornes en prenant en compte des critères objectifs comme le nombre d'habitants, le nombre d'emplois ou encore les générateurs de déplacements (infrastructures de santé, de culture ou loisirs, commerces) propres à chaque commune. Ce travail a été mené avec l'aide d'EPURES et ENEDIS, et a fait l'objet d'un suivi par un comité de pilotage dédié.

Enfin, ce Schéma Directeur doit garantir une bonne couverture du territoire en proposant un maillage territorial adéquat, afin de garantir à la fois un bon niveau de service et l'attractivité du territoire, sans aboutir à des infrastructures sous-utilisées, tout en respectant l'enveloppe allouée par Saint-Etienne Métropole à ce projet, à savoir 200 000 €.

Cependant, une commune non desservie par ce Schéma Directeur a émis le souhait de s'équiper afin de bénéficier de l'aide proposée par l'ADEME. Saint-Etienne Métropole étant compétente en la matière mais néanmoins respectueuse de la volonté des élus de ses communes membres, souhaite donc réaliser une commande complémentaire de bornes de recharges auprès du SIEL. Les dépenses liées à cette commande complémentaire, estimées à environ 6 000 € HT en investissement et à environ 1 000 € HT/an/ borne en fonctionnement seront ainsi défalquées de l'enveloppe « voirie » attribuée annuellement à

chacune des communes membres de Saint-Etienne Métropole, pour chacune des communes ayant effectué cette commande.

Les communes concernées sont :

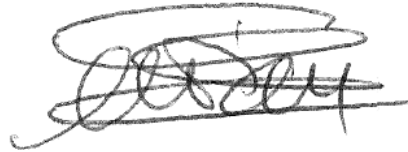
- Saint-Romain-en-Jarez – 1 borne.

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer une commande complémentaire d'une borne de recharge pour véhicules électriques auprès du SIEL ;**
- **les dépenses correspondantes en investissement seront imputées à l'opération 66 du budget voirie de l'exercice 2018 aux chapitres correspondants aux communes équipées. Les dépenses de fonctionnement seront imputées à l'opération 66 du budget voirie de l'exercice 2018 et suivants aux chapitres correspondants aux communes équipées.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le Président,



Gaël PERDRIAU